

Bien que j'aie dit que la plupart d'entre vous connaissez bien le programme de subventions que le ministère de l'Expansion économique régionale offre aux industries qui s'établissent dans les régions à faible croissance du Canada, je suis tout aussi convaincu que beaucoup d'entre vous ne savent pas qu'il y a une date d'expiration de prévue pour la loi régissant ce programme. La loi actuelle limite l'aide aux entreprises qui amorceront leur production commerciale avant le 31 décembre 1981. Le programme de subventions industrielles du ministère de l'Expansion économique régionale a déjà commencé à souffrir du fait que la loi actuelle expire dans 18 mois, à moins d'être modifiée.

Il faut du temps pour élaborer et planifier les projets de grande envergure parce qu'ils nécessitent des investissements de millions de dollars, du temps pour la construction de leurs installations et du temps pour en arriver à l'étape de la production commerciale. Nous manquons de temps. Les fonctionnaires du ministère sont déjà obligés de rejeter des demandes parce que les entreprises en question n'amorceront pas leur production avant la fin de l'année 1981. Je n'ai pas besoin de dire à personne à la Chambre tout ce que cela représente pour les régions du Canada où ce développement aurait dû se produire. Ces régions ont besoin du genre de développement industriel qu'a permis ce programme. C'est pourquoi vous êtes invités à prolonger ce cinq ans l'application de la loi sur les subventions au développement régional.

Au cours des dix dernières années, le programme de subventions au développement industriel a suscité des initiatives d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars dans l'entreprise privée, et on s'attend que les projets encore en cours suscitent des investissements additionnels de 2 milliards. Le programme aura donc permis des initiatives totalisant 4.3 milliards de dollars grâce à des subventions du gouvernement fédéral totalisant 800 millions.

● (1210)

Ces subventions ont permis au gouvernement du Canada d'injecter des capitaux dans les régions qui en avaient réellement besoin et, ce qui est peut-être plus important encore, de créer des emplois. Près de 150,000 emplois à long terme réels on prévus peuvent être attribués au programme de subventions industrielles du MEER. Et ce chiffre ne tient pas compte de milliers d'autres emplois indirectement créés ou maintenus grâce à ces subventions. Il est difficile de déterminer le nombre de ces emplois, mais ils n'en sont pas moins réels.

On ne peut attendre que l'étude globale sur le MEER soit achevée et que la Chambre soit saisie d'une mesure d'ensemble. Je le répète, il est impossible d'attendre. La nouvelle loi régissant le MEER sera peut-être présentée l'automne prochain. Je peux dire aux députés que le ministre et ses collaborateurs travaillent avec diligence à mettre au point les détails de cette nouvelle loi et que nous aurons tous l'occasion de discuter de l'ensemble des activités du ministère quand elle sera présentée.

Pour ce qui est du bill C-35, toutefois, nous avons là un programme réussi, qui s'est révélé utile, mais à moins que nous n'agissions sans tarder, il cessera vite de l'être. La raison pour laquelle nous devons prolonger l'application de la loi de cinq ans peut être expliquée brièvement en illustrant quelques-unes des exigences. Je l'ai déjà dit: la planification d'un projet, y compris les études de faisabilité et les études sur place, peuvent

prendre un an ou deux. La construction des usines et l'installation de l'outillage peut exiger de 18 mois à deux ans de plus. Ajoutons à cela trois ou quatre mois d'exploitation avant d'atteindre le stade de la production commerciale, et tous les députés m'accorderont que cette prolongation de temps est justifiée.

L'adoption du bill modificatif de la loi sur les subventions au développement régional dont nous sommes saisis permettra la continuation d'un programme qui constitue une arme puissante de l'arsenal du gouvernement dans sa lutte contre les disparités régionales. En ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale, je sais d'après mon travail avec le ministère à quel point le programme de subventions au développement régional réussit à promouvoir le développement dans les régions du Canada qui en ont le plus grand besoin.

A titre de représentant à la Chambre de l'une de ces régions, je sais par expérience directe quelles répercussions peut avoir et a effectivement ce programme. J'ai constaté qu'il contribue à créer des emplois et encourage l'investissement de capitaux. Dans ma seule province du Nouveau-Brunswick, on peut attribuer directement à des projets liés au programme de subventions au développement régional la création de plus de 10,000 emplois. Le programme a en outre suscité des investissements de près de 290 millions de dollars, des investissements de l'industrie privée qui peuvent contribuer à maintenir la viabilité de nos municipalités. Ce dernier point est important pour moi: le programme a encouragé la création d'emplois et le développement économique là où le besoin s'en fait sentir, au niveau local. Les gens n'ont plus besoin de prendre la route vers quelque métropole industrielle pour trouver du travail.

Le ministère de l'Expansion économique régionale s'est donné pour objectifs le développement régional et la suppression des inégalités socio-économiques. Le MEER s'applique à atteindre ces objectifs par le truchement du programme de subventions au développement régional et d'initiatives fédérales-provinciales à frais partagés entreprises en vertu de l'entente-cadre de développement, de même que d'autres programmes.

Je le répète, le programme de subventions au développement régional n'est qu'un des instruments dont le MEER dispose pour tenter d'aplanir les disparités régionales. Il s'agit évidemment d'un instrument important car il permet au ministère de travailler directement avec le secteur privé et de promouvoir des initiatives de développement qui peuvent avoir d'heureuses répercussions sur les millions de Canadiens qui habitent les régions du pays qui ont besoin d'une forme d'aide spéciale—des répercussions comme celles que j'ai signalées lorsque j'ai parlé des retombées du programme dans ma province du Nouveau-Brunswick.

On peut voir ces répercussions d'un bout à l'autre du Canada, de l'Atlantique au Pacifique. Dans la région de l'Atlantique, les projets financés grâce au programme de subventions au développement régional ont permis de créer plus de 29,000 emplois, et près de 790 millions de dollars y ont été investis. Au Québec, le programme a permis de créer 85,000 emplois et d'attirer des investissements de l'ordre de 2.3 milliards de dollars. Dans le nord de l'Ontario, il en est résulté près de 12,000 emplois et des investissements de 468 millions de dollars. Dans l'Ouest et dans le Nord, le programme a